

## Guide de Protection de l'Enfant



GRADEM est une organisation qui soutient le respect et la promotion des droits des enfants en situation difficile, leurs familles et leurs communautés dans le contexte de développement.

Dans les activités du GRADEM les adultes sont en contact direct avec les enfants. Pour cette raison, l'équipe a élaboré des politiques et systèmes pour prévenir l'abus et l'exploitation par quiconque interagit avec les enfants à travers l'organisation. Ces mesures protègent aussi les bénévoles/visiteurs/partenaire qui pourraient être mal interprétés et conduire à falsifier leurs gestes ou à des accusations malicieuses.

GRADEM considère inacceptable les abus sur les enfants en toutes circonstances s'engage à assurer que toutes les étapes possibles et nécessaires sont franchies pour protéger le droit des enfants et assurer leur bien être. Il est de la responsabilité de tous les collaborateurs de GRADEM, des partenaires, des volontaires, des bénévoles, des fournisseurs, des donateurs, des journalistes, des consultants, des supporteurs (visiteurs), de protéger les enfants « de toutes formes de violences physiques ou morales, injures ou abus » (convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant article 19)

Les visites des projets par des partenaires ou membres des communautés sont des opportunités pour voir en premier lieu l'aide et le travail de développement se réalisant au bénéfice des enfants. Quand bien même cela peut courir des risques, GRADEM s'y est engagé.

C'est pour cela il a mis en place des mesures de protection pour sauvegarder les enfants en même temps que faciliter les visites aux projets aux partenaires et les activités.

GRADEM souhaite rendre agréables les visites de ses projets en permettant aux visiteurs de suivre ses principes contenus dans le présent document pour protéger les enfants pendant les visites.

### Qu'est ce qu'un abus sur enfant ?

L'abus sur un enfant intervient dans plusieurs situations. L'abus sur un enfant peut être physique, émotionnel et sexuel ; il peut aussi inclure la négligence, l'exploitation, le harcèlement les brutalités physiques.

### QU'EST CE QUE LA PROTECTION DE L'ENFANT ?

La protection de l'enfant comprend sa sauvegarde des risques de difficultés causées par des abus d'ordre, soit sexuel, physique, émotionnel l'exploitation ou la négligence.

### COMMENT TRAVAILLE GRADEM POUR PROTEGER LES ENFANTS ?

La convention des nations unies sur le droit des enfants (CDE) est universellement reconnue comme base de protection des enfants. Cette convention établit un devoir de soin aux adultes pour protéger les enfants. La politique de protection du GRADEM stipule clairement que tous les enfants ont des droits égaux de protection partout où ils trouvent.

### COMMUNICATIONS ET PROTECTION DE L'ENFANT

Pour s'assurer que le risque de développement de relations nuisibles dans la correspondance entre les partenaires, les bénévoles, les visiteurs et les enfants est minimisé, toute demande de visite aux enfants accueillis dans les centres de protection du GRADEM devrait d'abord être soumise au contrôle des responsables de la structure avant le contact direct avec les enfants.

### COMPORTEMENT RESPONSABLE

Le présent document est conçu pour protéger d'abord et premièrement les enfants mais aussi pour minimiser le risque aux partenaires, aux bénévoles et aux visiteurs d'être indûment accusés de comportement inapproprié ou d'abus.

## Groupe de Recherche Action Droit de l'Enfant-Mali

Torokorobougou – Bamako – Tél 20284267/44386770  
BP E 821, Email : [gradem@orangemali.net](mailto:gradem@orangemali.net)

## PROTECTION DE L'ENFANT GUIDE DES PARTENAIRES, BENEVOLES ET DES VISITEURS



**“A remplir par chaque visiteur et à retourner à GRADEM”**

**J'AI LU ET COMPRIS L'INFORMATION CONTENUE DANS CE PROSPECTUS DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DU GRADEM QUE JE M'ENGAGE, SUR L'HONNEUR, DE RESPECTER SOUS PEINE DE DENONCIATION ET DE POURSUITE.**

**Lu et approuvé,**

**Le visiteur :**

**Nom** : .....

**Prénom** .....

**Structure** : .....

.....

**Fonction** : .....

**Date** : .....

**Signature** : .....



## **Déclaration de la politique de protection pour les bénévoles et les visiteurs**

**EN TANT QUE BENEVOLE/ VISITEURS AU GRADEM**

### **JE DOIS**

Je dois toujours arranger ma visite dans les centres de protection pour enfants par le biais des responsables du GRADEM

### **JE NE DOIS JAMAIS**

- Utiliser un langage, faire des suggestions ou donner des conseils inappropriés, offensifs ou abusifs,
- Me comporter physiquement d'une manière inappropriée ou sexuellement provocatrice.
- faire des choses pour les enfants à titre personnel qu'ils peuvent se faire eux-mêmes
- Me conduire ou participer avec les enfants d'un comportement illégal dangereux et abusif,
- Agir dans le sens de faire peur, humilier, rabaisser ou dégrader les enfants ou m'engager dans n'importe quelle forme d'abus émotionnel,
- Discriminer, traiter de façon préférentielle ou offrir une faveur particulière à certains enfants au détriment des autres
- Développer des relations physiques et/ou sexuelles avec les enfants.
- Développer des relations avec les enfants qui pourrait être en tout cas interprétées comme exploitantes ou abusives
- seul passé du temps avec des enfants loin des autres
- Caresser, tenir serré, embrasser ou toucher des enfants d'une manière sensitive.
- Aider un enfant à quitter sa communauté, même avec le consentement des parents/tuteurs,
- Echanger des détails de mon contact personnel avec les enfants.

- Inviter un enfant à me rendre visite à la maison sans tenir compte de l'avis de l'équipe.
- Introduire d'autres visiteurs aux enfants sans une entente préalable avec GRADEM
- Retourner aux enfants sans passer par la procédure de visite du GRADEM

En cas de possibilités de façon pratique, au moins un membre du personnel, de préférence un responsable de volet ou un animateur (e), devrait superviser toute la visite des enfants..

Tout le personnel du GRADEM est formé sur la politique de protection a tel point que tous les visiteurs devraient être en mesure de vérifier, avec eux, toutes situations où ils ne sont pas sûrs du comportement à adopter ou lorsqu'ils souhaitent rapporter un cas.

### **PHOTOGRAPHIES, VIDEOS ET AUTRES IMAGES**

- Je dois toujours obtenir le consentement de l'enfant et de celui de ses parents ou tuteurs avant de prendre des photographies et images.
- Je dois toujours tenir et utiliser des photographies et images d'enfants de façon digne et respectable et ne pas les présenter comme des victimes, vulnérables et soumis,
- Je dois toujours m'assurer que les enfants sont adéquatement habillés dans les photographies ou images et non prendre des pauses pouvant être interprété comme pornographiques
- Je dois toujours protégés la sécurité et la vie privée des enfants et leurs familles en évitant d'utiliser leurs images sur internet sans leur consentement explicite ou les utiliser dans tous les cas pouvant révéler leur identité ou lieu de situation
- Je ne dois pas utiliser les photographies et images d'enfants que j'ai prises pour des bénéfices financiers autres que des buts journalistiques.
- En cas de doute, je dois me référer à la politique de protection de l'enfant.